

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	11	11

L'an deux mil vingt-six, le dix juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le trois juin 2026 s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence du Maire, Serge ARLOT

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Serge ARLOT, Monique FIAT, Bertrand COTTAZ, Claire DHENIN, Arnaud FIAT, Nadine SALVI, Enora SUREL, Christophe RUET, Candie TRIER, Gilles GUINARD, Mael MURRAY

Absents excusés :

Procurations :

Votants : 11

Gilles GUINARD a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-10-06/34 : TRAVAUX DE REFECTION SUITE DESTRUCTION CHAPELLE DE PALLUD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de remettre en état, l'emplacement sur lequel était la chapelle de Pallud. En début d'année 2026, la chapelle de Pallud a été détruit en début d'année 2026, pour des raisons de sécurité et structurelles.

Un mur de soutènement ainsi qu'une barrière de sécurité vont être mis en place afin de maintenir le talus pour éviter un affaissement de la voie communale. Le remplacement d'une barrière existante en bois par une barrière de protection métallique avec prolongement au droit de l'emplacement de l'ancienne chapelle.

L'entreprise FIAT a chiffré la réalisation des travaux concernant la réalisation du mur de soutènement pour un montant de 6 380€ HT soit 7 656€ TTC.

L'entreprise BARTHELEMY a chiffré la barrière de sécurité pour un montant de 16 600€ HT soit 19 920€ TTC.

Monsieur le Maire expose le plan de financement :

Plan de financement				
Objet	Montant HT	Financier	Montant HT	Taux
Mur de soutènement	6 380€	Communautés de communes de l'Oisans	11 490€	50%
Barrière de sécurité	16 600€			
		Commune	11 490€	50%
Total dépenses	22 980€	Total recettes	11 490€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les devis présentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, au registre sont les signatures, pour expédition conforme.

**Le secrétaire de séance
Gilles GUINARD**



**Le Maire,
Serge ARLOT**

